



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)**

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 <sup>ème</sup> délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Edouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

**Absents excusés**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2023

Exécutoire le : 26 JAN. 2023

Publiée le : 26 JAN. 2023

Visée le : 26 JAN. 2023

### FINANCES Budget Principal

#### AE/CP 011 – Schéma directeur des eaux pluviales – Révision n°7

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture de l'AP/CP,  
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,  
Vu la délibération du 13 décembre 2018 portant révision n°2 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 14 décembre 2020 portant révision n°4 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°5 au motif des modifications de calendrier,  
Vu la délibération du 22 février 2022 portant révision n°6 au motif des modifications de calendrier,*

Monsieur le président rappelle que Grand Lac est en charge de la compétence Eaux pluviales, et qu'une étude relative au schéma directeur des eaux pluviales a été lancée. Cette étude est suivie par AE/CP en raison de son montant et de sa réalisation pluriannuelle. Monsieur le président propose d'actualiser les crédits de paiement 2023 au regard des réalisations 2022.

Le montant de l'Autorisation d'Engagement est inchangé à 630 000 euros TTC.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision des crédits de paiement.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,  
Renaud BERETTI



## APCP011- Schéma directeur des eaux pluviales - révision 7

### Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	AECP011 - Schéma directeur des eaux pluviales
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	163 - Eaux pluviales (fonctionnement)
Montant initial de l'opération :	630 000,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°2) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°3) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°4) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°5) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°6) :	630 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°7) :	630 000,00 euros →
<b>DEPENSES</b>	
	Voté
Dépenses réalisées 2017	59 457,60
Dépenses réalisées 2018	82 920,00
Dépenses réalisées 2019	155 307,32
Dépenses réalisées 2020	57 780,00
Dépenses réalisées 2021	125 234,28
Dépenses réalisées 2022	149 300,80
Dépenses programmées 2023	65 500,00
Dépenses programmées 2024	83 800,80
<b>TOTAL</b>	<b>630 000,00</b>
<b>Proposé</b>	
Dépenses réalisées 2017	59 457,60
Dépenses réalisées 2018	82 920,00
Dépenses réalisées 2019	155 307,32
Dépenses réalisées 2020	57 780,00
Dépenses réalisées 2021	125 234,28
Dépenses réalisées 2022	0,00
Dépenses programmées 2023	65 500,00
Dépenses programmées 2024	83 800,80
<b>TOTAL</b>	<b>630 000,00</b>
<b>FINANCEMENTS prévus :</b>	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	630 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>630 000,00</b>

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Budget Principal - AE/CP 011 - Schéma directeur des eaux pluviales - révision n.7

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/01/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/01/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4418 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230124-d4418-DE

---

**Date de décision :** 24/01/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.6. Autres délibérations ou décisions